

République Française

**/ Délibération n° 2024/21**

INSERTION. Convention d'objectifs 2024 entre la Ville de Vénissieux et l'Association "Centre d'information sur le droit des femmes et des familles" - CIDFF.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

**/ Rapport n° 21**

INSERTION. Convention d'objectifs 2024 entre la Ville de Vénissieux et l'Association "Centre d'information sur le droit des femmes et des familles" - CIDFF.

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

---

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF - exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fondé en 1974 à l'initiative de l'État, le CIDFF du Rhône, devenu CIDFF Rhône-Arc-Alpin interdépartemental après sa fusion avec les centres de Savoie et de Haute-Savoie et membre de la fédération nationale des CIDFF, est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les violences, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces centres informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines suivants :

- l'accès au droit ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes;
- le soutien à la parentalité ;
- l'emploi, la formation professionnelle et la création d'entreprise ;
- l'éducation et de la citoyenneté ;
- la sexualité et de la santé.

La Ville de Vénissieux, consciente de l'importance des problématiques sociales et professionnelles rencontrées par une partie de sa population, assure à cette association un soutien financier dans la poursuite de ses actions d'aide et d'accompagnement de nos concitoyens et concitoyennes, ainsi que de valorisation et de reconnaissance de la place des femmes dans la société.

Plus particulièrement, le CIDFF s'engage à réaliser des actions en matière d'accompagnement des personnes en difficulté linguistique d'une part, et à animer un point d'accès aux droits à la maison des services publics de Venissy d'autre part.

Cet appui s'est concrétisé dans le cadre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € validée au cours de la séance du 05 janvier 2024 du Conseil municipal.

Cette subvention nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs entre Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles et la Ville de Vénissieux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29.

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

République Française

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la délibération n° 2024/4 du Conseil municipal de la Ville de Vénissieux du 05 janvier 2024.

Considérant la politique développée sur le territoire en faveur de l'accès aux droits pour les femmes,

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité  
décide de :

- Valider la convention d'objectifs entre le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et la Ville de Vénissieux;
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte relatif à sa mise en œuvre, ainsi que les éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint